

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_0373**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **04/12/2023**

Objet : **attribution marché 23.142 relatif à la réalisation du graphisme et de la signalétique pour l' exposition "les impressionnistes" de la Ville de Tourcoing .**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **04/12/2023**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DECISION 0373 MARCHE 23.142.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

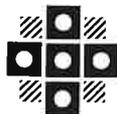
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20231204-DCP_0373-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **04/12/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0373

Objet : Marché 23.142 relatif à la Réalisation de du graphisme et de la signalétique pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 13 octobre 2023 en vue de la Réalisation du graphisme et de la signalétique pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY ;

Considérant que la société CREATIONS DU VAL D'OISE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.142 avec la société CREATIONS DU VAL D'OISE pour un montant annuel de 9243,32€ HT en vue de la réalisation du graphisme et de la signalétique pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

04 DEC. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 04 DEC. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 04 DEC. 2023